



Commission permanente sur les finances et l'administration

**Rapport d'étude publique et recommandations
sur le Rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal
Exercice 2012**

Rapport déposé au conseil municipal
Le 23 septembre 2013

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 26 septembre 2013

Ville de Montréal

Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La Commission

Président

M. Sammy Forcillo
Conseiller de ville, FCPA, FCA
Arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidents

M. Gaëtan Primeau
Conseiller de ville
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

M. Peter F. Trent
Maire de la Ville de Westmount

Membres

Mme Michèle D. Biron
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Saint-Laurent

M. Robert Coutu
Maire de la Ville de Montréal-Est

Mme Véronique Fournier
Conseillère de ville
Arrondissement Le Sud-Ouest

Mme Andrée Hénault
Conseillère de ville
Arrondissement d'Anjou

M. Peter McQueen
Conseiller de ville
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

M. François Robillard
Conseiller de ville
Arrondissement de Ville-Marie

M. Marvin Rotrand
Conseiller de ville
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

M. Bertrand Ward
Conseiller de ville
Arrondissement de Pierrefonds -
Roxboro

Montréal, le 23 septembre 2013

Monsieur Harout Chitilian
Président du conseil
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur les finances et l'administration, le rapport de l'étude publique tenue le 12 juin 2013 sur le Rapport annuel 2012 du vérificateur général de la Ville de Montréal ainsi que les recommandations de la Commission adoptées le 9 septembre 2013.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(Original signé)
Sammy Forcillo, FCPA, CPA
Président

(Original signé)
Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Le processus d'étude publique	4
Remerciements.....	4
Conclusion	4
Le Rapport 2012 du vérificateur général	5
Les commentaires des citoyens	9
L'analyse des membres de la Commission	9
Les recommandations de la Commission.....	12
Rapport minoritaire des conseillers Fournier, Primeau et Robillard	17

INTRODUCTION

La Commission permanente sur les finances et l'administration a tenu une étude publique, le 12 juin 2013, sur le Rapport annuel 2012 du vérificateur général de la Ville de Montréal. À cette occasion, M. Jacques Bergeron, vérificateur général, a présenté les grandes lignes de son rapport et répondu aux questions des citoyens et des membres de la Commission.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Deux semaines avant l'assemblée publique, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, sur le site Internet des commissions du conseil ainsi que sur les réseaux sociaux *Facebook* et *Twitter*. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier ou courrier électronique, à quelque 300 individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias.

Douze personnes ont assisté à l'assemblée publique du 12 juin 2013. Deux citoyens se sont adressés à la Commission et les commissaires ont formulé des questions et fait part de leurs commentaires au vérificateur général de la Ville de Montréal, M. Jacques Bergeron, le 12 juin. La Commission n'a reçu aucun mémoire.

La Commission a consacré deux séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser le rapport et formuler ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique le 9 septembre 2013. Ces recommandations sont adressées aux conseils municipal et d'agglomération.

REMERCIEMENTS

Au nom de tous les collègues, le président de la Commission sur les finances et l'administration, M. Sammy Forcillo, a tenu à remercier M. Jacques Bergeron, vérificateur général de la Ville, messieurs Robert Duquette et Serge Vaillancourt, vérificateurs généraux adjoints, les membres de la Commission ainsi que les citoyens présents à l'assemblée publique.

CONCLUSION

Dans le respect du mandat qui lui a été confié, la Commission a choisi de formuler des recommandations confirmant son appui à la grande majorité des conclusions du Vérificateur général. La commission a aussi choisi d'inviter les unités d'affaires à plus de diligence dans le suivi des recommandations du Vérificateur général.

LE RAPPORT 2012 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal déposé aux conseils municipal et d'agglomération comporte six parties :

- Les commentaires et recommandations du vérificateur général à l'intention de l'administration municipale;
- La situation du Bureau du vérificateur général;
- La reddition de comptes de la juricomptabilité
- L'audit d'états financiers;
- La vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information;
- Les annexes.

D'entrée de jeu, M. Bergeron a exposé la mission du Bureau du vérificateur (BVG). Ensuite, il a présenté à la Commission les faits saillants de son rapport relatifs à la reddition de comptes de la juricomptabilité – traitement des allégations, au suivi des recommandations des années antérieures et aux quatorze mandats de vérification produits par son équipe pour l'année 2012. Il a invité les personnes à consulter le rapport complet pour de plus amples informations.

M. Bergeron a aussi souligné que 92 % des recommandations formulées en 2011 avaient le statut « fait » ou « en cours » par rapport à l'objectif annuel fixé à 80 % par l'administration municipale. Cependant, on note une baisse significative de la proportion des recommandations dont le statut est « fait » dans l'année qui suit leur publication.

M. Bergeron a présenté ensuite les constats et les recommandations pour les divers dossiers d'optimisation des ressources et des technologies de l'information qu'il a vérifiés en 2012.

Aliénation des actifs

Le Vérificateur général recommande de :

- documenter formellement la destruction des données sur les disques durs et examiner la pertinence de centraliser au Service des technologies de l'information (STI) cette destruction ;
- pour le Service de police (SPVM), mettre en place des contrôles visant à assurer la manipulation sécuritaire des disques durs à détruire ;
- produire un encadrement administratif indiquant les démarches à suivre pour la disposition des véhicules ;
- sécuriser les lieux d'entreposage des véhicules et des équipements de l'arrondissement de Ville-Marie.

Réglementation sur la sécurité des piscines résidentielles

Le Vérificateur général recommande de :

- se doter d'une fiche d'analyse réglementaire (liste de contrôle) ;
- déterminer l'outil à utiliser pour planifier correctement et promptement les inspections à la suite de l'installation des piscines ;
- implanter un programme d'inspection préventif et utiliser des mécanismes de repérage des piscines non conformes ;

- exercer un suivi plus serré de l'expiration des avis de non-conformité et accorder des délais de moins de 30 jours ;
- améliorer le contenu des informations fournies aux citoyens en vue de les sensibiliser.

Protection des renseignements personnels

Le Vérificateur général recommande de :

- caviarder les données concernant les renseignements personnels dans les environnements autres que celui de production ;
- configurer les paramètres des mots de passe pour les systèmes visés ;
- améliorer les procédures de gestion des droits d'accès.

Tests d'intrusion logique

Le Vérificateur général a mis à l'épreuve la sécurité d'environnements informatiques jugés critiques par des tests d'intrusion logique. Les résultats de ces tests demeurent confidentiels.

Gestion du temps

Le Vérificateur général recommande de :

- intégrer dans un tableau de bord les risques actuels du projet et en rendre compte aux comités directeur de projet et sectoriel des technologies de l'information ;
- considérer, pour le futur, l'adoption d'une stratégie d'acquisition progressive des licences ;
- valider que les conventions collectives et les lettres d'entente ont bien été interprétées et intégrées au progiciel Kronos ;
- revoir l'attribution des profils d'accès, améliorer les procédures de contrôle et obtenir la certification de sécurité ;
- établir des normes pour étayer la performance de Kronos et mettre en place un plan de relève.

Délivrance des permis de construction et de lotissement – sols contaminés

Le Vérificateur général recommande de :

- rappeler aux employés les dispositions législatives, ainsi que l'existence des lignes directrices édictées par la Ville en cette matière ;
- se doter d'une fiche d'analyse sur la base de points de contrôle qui identifie les principaux aspects à vérifier avant l'émission du permis et la liste des documents à obtenir ;
- se doter de procédures de documentation des calculs effectués pour déterminer le montant du permis ;
- instaurer des mécanismes de révision des dossiers préalablement à la délivrance des permis.

Délais de réalisation des travaux d'infrastructures

Le Vérificateur général recommande aux directeurs des unités concernées :

- d'obtenir formellement et périodiquement la liste des projets qui n'ont pas respecté l'échéancier initialement planifié et valider les raisons évoquées par le chargé de projet ;

- de périodiquement faire rapport à leur supérieur hiérarchique afin de l'informer des projets qui n'ont pas fait l'objet de pénalités alors que cela aurait dû être le cas.

Service de premiers répondants et schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Le Vérificateur général recommande, pour les services de premiers répondants, de :

- s'assurer du respect du protocole d'entente en ce qui concerne la radiocommunication, soit l'adoption d'une entente pour harmoniser les ondes radio ;
- revoir les mécanismes de financement actuels et le contrôle des coûts.

Le Vérificateur général recommande, pour le schéma de couverture de risques, de :

- revoir les mesures pour assurer la livraison des projets d'ici le 31 décembre 2013 ;
- revoir les mécanismes d'inspection pour les installations risquées ;
- soumettre au ministère de la Sécurité publique, pour approbation, toutes les modifications par rapport au schéma de couverture de risques initial.

Travaux de construction réalisés en sous-traitance

Le Vérificateur général recommande de :

- prévoir l'uniformisation des clauses dans le cahier des charges portant sur la réception d'une liste des sous-entrepreneurs et des exigences requises ;
- mettre en place des mécanismes de contrôle permettant d'obtenir les informations exigées des entrepreneurs au regard des sous-entrepreneurs ;
- s'assurer de la conformité des sous-entrepreneurs aux dispositions légales les concernant
- documenter adéquatement le suivi effectué.

Projet «système intégré de gestion des ressources humaines et de la paie» (SIG RH-Paie)

Le Vérificateur général recommande à la Direction générale de :

- relancer le projet SIG RH-Paie dans une perspective d'ensemble eu égard à la stratégie d'implantation initiale et aux leçons apprises ;
- actualiser la prévision des coûts pour compléter le projet ;
- soumettre une recommandation au comité exécutif avec un plan d'action et les budgets nécessaires pour compléter le projet ;
- s'assurer que le projet s'effectue dans un cadre de gestion rigoureux et fait l'objet d'une reddition de comptes au comité exécutif.

Processus d'octroi et de gestion des contrats à la Société du parc Jean-Drapeau

Le Vérificateur général recommande de :

- réévaluer les façons de faire pour que les projets bénéficient de tout l'encadrement et du suivi qui s'imposent à l'étape de la planification ;
- estimer, suivre et documenter les coûts des projets adéquatement ;
- choisir le promoteur éventuel pour le Hélène-de-ChAMPLAIN en suivant une analyse de risques rigoureuse ;
- communiquer les informations pertinentes aux instances ;
- documenter rigoureusement les raisons pour accorder des crédits additionnels au contrat initial, incluant la consignation d'avis juridiques écrits ;
- faire approuver la délégation de pouvoirs par le comité exécutif, retirer les droits d'approbation du comité de vérification, tenir des réunions spéciales du conseil

d'administration pour l'approbation urgente de dépenses en lien avec la délégation de pouvoirs ;

- documenter les écarts d'estimation avec la plus basse soumission qui dépassent un seuil jugé acceptable.

Plan de réalisation des travaux d'infrastructures des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout

Le Vérificateur général recommande de :

- compléter les données d'inventaire ;
- compléter l'évaluation de l'état du réseau des conduites d'égout et compléter le recensement des fuites dans les conduites d'eau ;
- élaborer une stratégie globale d'intervention intégrant les travaux d'entretien, de réparation et de réfection majeure ;
- mettre en œuvre un programme structuré d'entretien préventif ;
- définir des objectifs clairs et mesurables sous forme de niveaux de service, déterminer les investissements à long terme nécessaires pour atteindre ces niveaux de service et s'assurer d'obtenir l'approbation des instances. Évaluer les résultats à chaque année ;
- évaluer périodiquement le déficit cumulé d'entretien ;
- documenter le report de projets et le choix de réaliser des projets qui ne sont pas prévus au plan d'intervention.

Plan de réalisation des travaux d'infrastructures du réseau de voirie artérielle

Le Vérificateur général recommande de :

- faire rapport sur les données d'inventaire non disponibles ;
- élaborer une stratégie globale d'intervention intégrant les travaux d'entretien, de réparation et de réfection majeure ;
- mettre en œuvre un programme structuré d'entretien préventif ;
- s'assurer du respect du *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* en ce qui concerne notamment la reddition de comptes ;
- obtenir l'approbation du CM à l'égard du niveau de service et du niveau d'investissement correspondant à long terme ;
- documenter le choix des projets retenus ;
- intégrer les interventions à réaliser dans un plan d'intervention établi pour un horizon de temps défini ;
- documenter l'état d'avancement des projets d'investissement planifiés et justifier les reports ;
- établir des mécanismes de reddition de comptes sur le degré de réalisation des projets prévus, le report de projets, la progression du déficit d'investissement, l'évolution de l'état prévu.

M. Bergeron conclut sa présentation en rappelant quelques commentaires et recommandations portant sur :

- la ligne éthique ;
- les processus de gestion à la Ville (gestion des risques, niveaux de services attendus, planification des projets d'infrastructures, programme triennal d'immobilisations, mécanismes de reddition de comptes, suivi des recommandations du Vérificateur général).

Enfin, M. Bergeron s'est réjoui des crédits supplémentaires octroyés au Bureau du Vérificateur général pour l'année 2013 et a souligné l'écoute de la Commission sur les finances et l'administration et du conseil municipal.

LES COMMENTAIRES DES CITOYENS

Deux citoyens ont pris la parole lors de la période de questions des citoyens au cours de l'assemblée de la présentation du rapport 2012 par le vérificateur général. Ces deux citoyens font partie du groupe Montréal pour tous, autrefois connu sous le nom de Mile End pour tous et toutes.

M. Pierre Pagé a soulevé diverses questions, comme la possibilité de rapports trimestriels du Vérificateur général. Il s'est aussi dit étonné de constater que la ligne éthique n'était pas encore revenue sous la direction du Vérificateur général.

M. Pagé est d'avis que des sanctions devraient être prises contre les cadres et les employés responsables des irrégularités constatées. Il a aussi plaidé en faveur de l'adoption d'un budget participatif par la Ville, soulignant les expériences d'autres villes dans le monde.

Pour sa part, Mme Claudine Schirardin a rappelé les recommandations contenues dans le *Rapport du comité-conseil sur l'octroi et la gestion des contrats municipaux à la Ville de Montréal (Rapport Léonard)*, notamment celles prônant une plus grande centralisation des activités. Selon elle, la mise en œuvre des recommandations Léonard pourrait régler plusieurs des questions soulevées par le Vérificateur général.

Mme Schirardin a manifesté son inquiétude face au taux peu élevé de recommandations appliquées rapidement par les services. Selon elle, les unités administratives devraient avoir l'obligation d'obtempérer rapidement aux recommandations du Vérificateur général sous peine de sanctions.

L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les membres de la Commission ont souligné l'excellent travail du Bureau du vérificateur qui propose des outils pertinents pour améliorer le fonctionnement de la Ville. Les nombreuses recommandations du Vérificateur général ont été jugées pertinentes.

À l'instar des citoyens présents à l'étude publique, les commissaires s'inquiètent du temps que prennent les services municipaux avant de répondre aux observations et recommandations du Vérificateur général et surtout de mettre en œuvre des solutions aux problèmes soulevés. La commission croit que les diverses unités administratives concernées doivent être plus diligentes. Il revient à la Direction générale d'assumer un leadership et un suivi rigoureux dans ces dossiers.

Année après année, le Bureau du Vérificateur général ne réussit à combler tous les postes de professionnels qui lui sont accordés. La commission croit que le service du capital humain et des communications pourrait jouer un rôle moteur pour accentuer les efforts de recrutement de comptables professionnels agréés (CPA) pour les besoins du Bureau du Vérificateur général.

La question de la gestion de la ligne éthique est cruciale. La commission constate qu'il n'est pas approprié de confier cette activité à une unité administrative relevant de la haute fonction publique. Il serait plus pertinent que l'unité administrative gérant la ligne éthique soit rattachée directement au comité exécutif ou au conseil municipal. Deux options sont possibles. On pourrait retourner la ligne éthique au Vérificateur général ou donner suite à une des recommandations du Rapport Léonard et faire relever le Service du contrôleur général directement du comité exécutif. Ce service pourrait conserver la responsabilité de la ligne éthique, n'étant plus directement sous l'autorité de la Direction générale.

Dans ce contexte, il est important de rappeler que le Vérificateur général a toujours la possibilité de procéder à une vérification de la ligne éthique dans le cadre de son mandat.

Régulièrement, de nouvelles entités administratives, permanentes ou temporaires, sont créées pour s'occuper de diverses activités. Il peut s'agir de nouvelles sociétés paramunicipales, comme c'est le cas en 2013 avec la création du Bureau du taxi de Montréal, ou d'organismes ayant des mandats ponctuels (375^e anniversaire de Montréal, Jeux mondiaux des pompiers et policiers). Dans tous ces cas, il conviendrait que le budget du Bureau du Vérificateur soit revu à la hausse pour permettre d'assurer la vérification des états financiers des nouvelles entités. Dans le cas présent, le Vérificateur général a estimé à quelque 40 000 \$ les sommes requises pour ces nouveaux besoins.

En ce qui a trait à la vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information, les commissaires reconnaissent le mérite des recommandations du Vérificateur général et sont d'avis que les unités administratives doivent s'y conformer avec célérité.

Plus particulièrement, la commission est d'avis qu'il est impératif de régler les questions liées au service de premiers répondants et au schéma de couverture de risques en sécurité incendie. L'administration devrait s'assurer de recevoir le financement adéquat, correspondant à la réalité des coûts. D'autre part, la commission convient, à l'instar du Vérificateur général, de la nécessité de mettre en œuvre plusieurs mesures pour assurer, entre autres, la livraison des projets liés au schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

En ce qui a trait aux travaux de construction réalisée en sous-traitance, la commission partage l'avis du Vérificateur général à l'effet qu'il faut s'assurer de la conformité des sous-entrepreneurs aux dispositions légales qui les concernent. Il faudra mettre en place des mécanismes de contrôle pour s'assurer du respect des exigences.

Les membres ont relu avec attention les pages consacrées à l'octroi et à la gestion des contrats à la Société du parc Jean-Drapeau. Ils invitent l'administration à faire en sorte que toutes les recommandations du Vérificateur général à ce chapitre soient rapidement mises en œuvre.

Les pages du Rapport consacrées à la réalisation des travaux d'infrastructures ont de quoi faire réfléchir. D'importantes mesures de redressement s'imposent. Les sept recommandations énoncées par le Vérificateur général sont fort pertinentes et leur mise en œuvre s'impose.

La même remarque est de mise en ce qui a trait aux travaux d'infrastructures du réseau artériel.

Cela conduit inévitablement à une réflexion plus large sur le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Ville. La commission, en plus d'endosser les recommandations du Vérificateur général sur les travaux d'infrastructures croit que l'occasion est bonne de réitérer certaines recommandations relativement au PTI, notamment en ce qui a trait à :

- l'étude du PTI en juin de chaque année pour accélérer le processus d'octroi et le début des travaux ;
- une planification du PTI sur dix ans ;
- la mise en place d'états financiers trimestriels du PTI et d'indicateurs de gestion ;
- une préoccupation pour l'entretien préventif et la gestion du fonds de l'eau ;
- l'impact du PTI sur le budget de fonctionnement et le niveau d'endettement de la Ville.

La commission reconnaît enfin l'importance des recommandations du Vérificateur général ayant trait à l'amélioration des processus de gestion. Ainsi, il serait nécessaire de doter la Ville d'une nouvelle grille de gestion de risques pour les secteurs potentiellement exposés à la malversation. De même, il faudrait que l'administration approuve des niveaux de services pour les infrastructures permettant de déterminer les niveaux d'investissements requis à long terme.

Enfin, les commissaires sont d'avis, à l'instar du Vérificateur général, qu'il faut identifier les secteurs devant faire l'objet d'une reddition de comptes et communiquer cette information aux unités d'affaires. Cela devrait permettre à l'administration de prendre des décisions éclairées.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité en assemblée publique le 9 septembre 2013.

Considérant le dépôt au conseil municipal du 27 mai 2013 du rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012;

Considérant les nombreuses recommandations contenues dans ce rapport;

Considérant les commentaires des citoyens lors de l'assemblée publique de la commission tenue le 12 juin 2013;

La commission remercie le Vérificateur général et le personnel de son bureau pour la qualité et la pertinence de leurs interventions et recommande à l'administration de s'y conformer dans des délais raisonnables.

La commission fait aussi les recommandations suivantes aux conseils municipal et d'agglomération :

Suivi des recommandations du Vérificateur général

Considérant que 92 % des recommandations formulées par le Vérificateur général en 2011 ont le statut de «fait» ou «en cours»;

Considérant la baisse significative de la proportion des recommandations dont le statut est «fait» dans l'année qui suit leur publication;

R-1

Que l'administration poursuive ses efforts pour atteindre et maintenir un taux élevé de réponse aux recommandations du Vérificateur général en assurant un suivi plus rigoureux auprès des unités d'affaires pour contrer toute forme de relâchement de leur part.

Situation du Bureau du Vérificateur général

R-2

Que le Bureau du Vérificateur général poursuive ses démarches, si nécessaire avec le soutien du Service du capital humain et des communications, dans le but d'embaucher des comptables professionnels agréés (CPA) ou d'autres catégories de professionnels pour combler ses postes vacants.

Ligne éthique

Considérant les recommandations du Rapport du comité-conseil sur l'octroi et la gestion des contrats municipaux à la Ville de Montréal,

Considérant la position du Vérificateur général sur la ligne éthique;

Considérant la nécessité que la ligne éthique soit confiée à une entité qui ne relève pas de la Direction générale;

R-3

Que soit confié à la prochaine administration le soin de décider de la responsabilité de la ligne éthique et, si elle le juge nécessaire, qu'un mandat soit donné à la prochaine commission permanente sur les finances d'étudier de manière approfondie cette question.

Service de premiers répondants

Considérant les coûts d'opération du service de premiers répondants qui dépassent largement les montants prévus;

Considérant que la contribution financière de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal est basée sur un nombre d'interventions nettement inférieur à la réalité;

R-4

Que l'administration révise les mécanismes actuels de financement et de contrôle des coûts du service de premiers répondants et fasse les représentations nécessaires, le cas échéant, auprès du gouvernement du Québec.

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

R-5

Que l'administration mette en place les mesures appropriées pour assurer la livraison des projets liés au schéma de couverture de risques en sécurité incendie d'ici le 31 décembre 2013.

R-6

Que l'administration prenne les mesures appropriées pour que les mécanismes d'inspection soient revus pour les installations risquées identifiées par le Vérificateur général.

R-7

Que l'administration soumette, pour approbation, au ministère de la Sécurité publique toutes les modifications apportées au schéma de couverture de risques initial.

Travaux de construction réalisés en sous-traitance

Considérant que les contrats d'exécution de travaux par les instances de la Ville représentent plusieurs centaines de millions de dollars annuellement;

Considérant que, depuis 2010, le gouvernement du Québec a apporté plusieurs modifications législatives visant à combattre et à sanctionner certaines pratiques frauduleuses;

R-8

Que l'administration

- se dote de règles prévoyant l'uniformité des clauses dans les cahiers de charges portant sur la réception d'une liste des sous-entrepreneurs et des exigences requises;
- mette en place des mécanismes de contrôle permettant l'obtention des informations exigées au regard des sous-entrepreneurs;
- s'assure de la conformité des sous-entrepreneurs aux dispositions légales les concernant;
- documente adéquatement le suivi effectué.

Octroi et gestion des contrats à la Société du parc Jean-Drapeau

R-9

Que l'administration veille à la mise en place de toutes les recommandations du Vérificateur général portant sur la Société du parc Jean-Drapeau.

Réalisation des travaux d'infrastructures des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout

Considérant que l'administration devra agir rapidement pour éviter les dépenses additionnelles attribuables au retard;

R-10

Que l'administration mette en œuvre les sept recommandations prévues dans le Rapport annuel du Vérificateur général à ce chapitre :

- compléter les données d'inventaire;
- compléter l'évaluation de l'état du réseau des conduites d'égout et compléter le recensement des fuites dans les conduites d'eau;
- élaborer une stratégie globale d'intervention intégrant les travaux d'entretien, de réparation et de réfection majeure;
- mettre en œuvre un programme structuré d'entretien préventif;
- définir des objectifs clairs et mesurables sous forme de niveaux de service, déterminer les investissements à long terme nécessaires pour atteindre ces niveaux de service et s'assurer d'obtenir l'approbation des instances;
- évaluer périodiquement le déficit cumulé d'entretien;
- documenter le report de projets et le choix de réaliser des projets qui ne sont pas prévus au plan d'investissements.

Réalisation des travaux d'infrastructure du réseau de voirie artérielle

Considérant que la commission reconnaît la pertinence des recommandations du Vérificateur général à ce chapitre;

R-11

Que l'administration mette en œuvre dès le prochain programme triennal d'immobilisations (PTI) les recommandations du Vérificateur général portant sur le plan de réalisation des travaux d'infrastructure du réseau de voirie artérielle.

Suivi du Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Considérant les commentaires du Vérificateur général sur l'adoption du PTI et les recommandations en ce sens déjà formulées par la commission;

R-12

Que l'adoption du PTI soit devancée en juin de chaque année et que les unités d'affaires puissent avoir les ressources humaines, matérielles et financières pour la réalisation des projets prévus.

R-13

Que l'administration mette en place une panoplie de mesures de suivi du PTI, notamment :

- la préparation d'états financiers du PTI à tous les quatre mois, transmis aux conseils municipal et d'agglomération, suivant l'évolution des investissements budgétés et des projets réalisés et analysant les écarts;
- une planification du PTI sur une période de dix ans favorisant la planification des travaux à long terme;
- l'arrimage des diverses unités d'affaires pour éviter le travail en silo, coordonner les interventions et assurer le respect des priorités d'intervention;
- l'élaboration de solutions pour faire face au problème de l'entretien préventif de la voirie publique et la gestion du fonds de l'eau;
- l'élaboration d'indicateurs de gestion pour le PTI avec indications et explications sur les objectifs atteints et non atteints;
- le calcul de l'impact du coût de fonctionnement des investissements prévus au PTI sur le budget général annuel;
- la détermination des effets des investissements sur le niveau d'endettement de la Ville.

R-14

Que l'administration municipale s'assure de profiter pleinement des programmes de subventions des gouvernements supérieurs afin de réduire le niveau d'endettement des contribuables.

Amélioration des processus de gestion

R- 15

Que la direction générale confie au Contrôleur général la préparation et la mise à jour d'une nouvelle grille de gestion de risques pour les secteurs les plus névralgiques et les activités davantage exposées à la malversation afin de permettre une surveillance accrue et un renforcement des contrôles internes dans le but de prévenir et éviter les pertes financières

R-16

Que le comité exécutif approuve des niveaux de services pour les infrastructures et les bâtiments et que soient déterminés les niveaux d'investissement à long terme en fonction des niveaux de services attendus et que l'administration se dote d'un mode de financement réaliste pour permettre la réalisation des interventions jugées nécessaires.

R-17

Que la planification des projets d'infrastructures soit effectuée sur une période pluriannuelle afin d'en faciliter la réalisation et d'établir les priorités à long terme.

R-18

Que l'administration prenne les mesures nécessaires pour que les secteurs prioritaires ou stratégiques devant faire l'objet d'une reddition de comptes périodique soient communiqués clairement aux unités d'affaires, afin que l'administration municipale obtienne une information complète pour une prise de décisions éclairée et pour s'acquitter ainsi de ses responsabilités de gouvernance.

Budget du Bureau du Vérificateur général

R-19

Que soit maintenue la récurrence du montant supplémentaire de 610 000 \$ accordé au Vérificateur général dans le budget 2013 et que soit ajoutés au budget du Vérificateur une somme de quelque 40 000 \$ nécessaire à la vérification de trois nouveaux états financiers dans le périmètre comptable de la Ville, soit ceux du Bureau du taxi de Montréal, de la Fondation des Jeux mondiaux des policiers et pompiers et de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal

Que les trois nouvelles sociétés tiennent compte dans leurs budgets des sommes à encourir pour leurs états financiers

RAPPORT MINORITAIRE DES CONSEILLERS FOURNIER, PRIMEAU ET ROBILLARD

Cabinet de la majorité

Rapport 2012 du Vérificateur général – Rapport minoritaire

12 septembre 2013

Nous joignons notre voix à celle des autres membres de la Commission sur les finances et l'administration pour féliciter le Vérificateur général de la ville de Montréal et le personnel de son bureau de la qualité et la pertinence de ses interventions.

Nous souhaitons ajouter des recommandations à celles déjà formulées par la Commission.

La « ligne éthique »

Mise en place en 2010, la ligne de dénonciation anonyme à l'intention des employés de la Ville et des citoyens a d'abord été placée sous le contrôle du bureau du vérificateur général. Toutefois, l'administration de Gérald Tremblay l'a rapidement transférée au Service du contrôleur général, un fonctionnaire sous la direction générale de la ville, mettant en péril la garantie de confidentialité.

En 2012, puis en 2013, le Vérificateur général a recommandé au conseil municipal de rétablir la situation, soulignant la diminution du nombre de signalement reçus sur la ligne éthique : de 131 signalements en 2010 à seulement 33 en 2011. Dans d'autres villes, ce nombre est allé en augmentant (Toronto de 157 à 822, Ottawa de 48 à 215). Dans toutes les autres villes canadiennes disposant une ligne éthique, celle-ci est sous la responsabilité de leur vérificateur général.

La *Loi sur les cités et villes* octroie une garantie d'anonymat complet aux signalements faits au Bureau du vérificateur général, puisqu'il est un officier du conseil municipal qui est indépendant, neutre, impartial et exempt d'attache avec l'administration.

107.16. Malgré toute loi générale ou spéciale, le vérificateur général, les employés qu'il dirige et les experts dont il retient les services ne peuvent être contraints de faire une déposition ayant trait à un renseignement obtenu dans l'exercice de leurs fonctions ou de produire un document contenant un tel renseignement

De plus, le mandat du bureau du vérificateur général n'est pas limité aux seules activités de la Ville, mais englobe aussi la vérification et l'enquête auprès les organismes contrôlés par la Ville, tels que la STM, la SHDM, etc.

R1.

Que l'administration municipale transfère dans les meilleurs délais la responsabilité de « ligne éthique » au Bureau du vérificateur général.

Des recommandations non suivies

Le bureau du vérificateur général déplore la lenteur des services à faire le suivi de certaines recommandations émises dans le rapport annuel 2011. En mai 2012, seulement 35 % des *Commission sur les finances et l'administration – Rapport du vérificateur général 2012*

recommandations avaient le statut « fait », comparé à 69 % à la même période l'année précédente.

En outre, entre 2005 et 2009, une quarantaine de recommandations n'ont pas été mises en application par les services concernés, dont certaines, majeures, peuvent amener une amélioration importante des processus de la Ville, par exemple sur les infrastructures de l'eau.

R2.

Que l'administration municipale se consacre en priorité à mettre en œuvre les recommandations non réalisées et issues des rapports précédents du bureau du vérificateur général.

Gaétan Primeau, vice-président de la Commission sur les finances et l'administration

Véronique Fournier, membre de la Commission sur les finances et l'administration

François Robillard, membre de la Commission sur les finances et l'administration

Conseillers de ville